ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE de ST-AMANT-TALLENDE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril, le Syndicat et l'Assemblée Générale, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Amant-Tallende, sous la présidence de Madame Florence LHERMET, Présidente.

Date de convocation : 31 mars 2025

<u>Présents</u>: M. BAES Frédéric, M. JUILHARD Philippe, Mme JUILHARD Christine, Mme LHERMET Florence, Mme MOTTET Annie, M. NIEZGODZKI Didier.

Absents / Excusés: Mme ARCHIMBAUD Nicole, M. ARMAND Bernard, M. CHABERT Philippe, M. CHANTELAUZE Maxence, M. ECHALIER Alain (pouvoir à Mme LHERMET Florence), Mme JOUAN Marie-Ange, M. LABBAYE Lucien, Mme LACQUIT Andrée ou M. LACQUIT Patrice, Mme LEMARRE Madeleine, M. LONCHAMBON Philippe, Mme MEIGNAL Sylvie, Mme PERRIN Annette, (pouvoir à M. JUILHARD Philippe), M. PETIT Pascal (pouvoir à Mme LHERMET Florence), le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Quorum atteint : oui

Mme la Présidente présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 45 310,61 € ; Recettes : 45 310,61 € Fonctionnement : Dépenses : 5 500 € ; Recettes : 5 500 €

Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'année 2025 dont maquette annexée,

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'année 2025 dont maquette annexée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:

En Mairie le 23 avril 2025,

La Présidente,

La Secrétaire,

Florence LHERMET

Annie MOTTET

Objet:

Adoption du budget primitif 2025

N° 2025-01

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 5 Nombre de membres représentés : 3

Nombre de voix en exercice : 49 Nombre de voix présentes : 17 Nombre de voix représentées : 9

Nombre de voix exprimées : 26